



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA SOMME
PRÉFET DE L' AISNE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE EN VUE D'EXPLOITER UN PARC ÉOLIEN SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE LE RONSSOY (80) ET LEMPIRE (02)

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté interpréfectoral du **8 MARS 2019**, il est procédé **du lundi 29 avril au mercredi 29 mai 2019 inclus**, soit pendant trente et un jours consécutifs, à une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, présentée par la SAS Energie du RONSSOY, en vue d'exploiter un parc éolien comprenant huit aérogénérateurs (Type : Non défini – Hauteur maximale : 150 m – Puissance nominale : 2 à 3,6 MW) et deux postes de livraison sur le territoire des communes de LE RONSSOY (80) et LEMPIRE (02).

Pendant cette période, un exemplaire du dossier d'enquête, comprenant l'étude d'impact dont le projet a fait l'objet et l'avis de l'autorité environnementale, peut être consulté par le public :

- sur support papier, dans les mairies de LE RONSSOY (80) et LEMPIRE (02), aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;
- sur le site Internet des services de l'Etat dans la Somme (<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>) ou sur un poste informatique mis à sa disposition au bureau de l'environnement et de l'utilité publique à la préfecture d'Amiens (consultation du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures 45 et de 14 heures 15 à 16 heures) ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;

Pendant cette même période, les observations et propositions du public peuvent :

- être formulées sur le registre d'enquête déposé dans les mairies précitées à l'effet de pouvoir y être consulté, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci ;
- être adressées, par correspondance, au commissaire enquêteur en mairie de LE RONSSOY (80740), siège principal de l'enquête où elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais ;

- être transmises par courrier électronique, d'une taille maximale de 50 Mo, à l'adresse suivante : pref-enquetespubliques@somme.gouv.fr, en précisant l'objet de l'enquête dans le sujet du mél. Elles seront accessibles sur le site Internet des services de l'Etat dans la Somme (<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>) dans les meilleurs délais. Les observations, devant être dorénavant publiées sans délai sur ce site Internet, seront systématiquement anonymisées dès leur arrivée en préfecture.

M. Patrick JAYET, commandant de police à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour mener l'enquête susvisée. Il se tient à la disposition du public :

- à la mairie de LE RONSSOY (80) :
 - le lundi 29 avril 2019, de 15 heures à 18 heures ;
 - le samedi 11 mai 2019, de 9 heures à 12 heures ;
 - le mercredi 29 mai 2019, de 15 heures à 18 heures ;
- à la mairie de LEMPIRE (02) :
 - le mercredi 15 mai 2019, de 16 heures à 19 heures ;
 - le mercredi 22 mai 2019, de 16 heures à 19 heures.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête :

- sur support papier, dans les mairies de LE RONSSOY (80) et LEMPIRE (02) ainsi qu'à la préfecture de la Somme ;
- sur le site Internet des services de l'Etat dans la Somme (<http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>).

Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès de la préfète de la Somme, préfète coordonnatrice (service de la coordination des politiques interministérielles – bureau de l'environnement et de l'utilité publique, 51 rue de la République, CS 42001, 80020 AMIENS CEDEX 9).

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès de la SAS Energie du RONSSOY, représentée par son directeur général, et dont le siège social est sis 98 rue du Château - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT.

Le présent avis est consultable sur le site internet des services de l'Etat dans la Somme, à l'adresse suivante : <http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eolien/Enquetes-publiques-et-decisions>. Il est également affiché aux portes des mairies concernées par les risques et inconvénients dont le projet peut être la source : LE RONSSOY (80), LEMPIRE (02), EPEHY, HERVILLY, HESBÉCOURT, HEUDICOURT, ROISEL, TEMPLEUX-LE-GUÉRARD, VILLERS-FAUCON, AUBENCHEUL-AUX-BOIS (02), BELLENGLISE (02), BELLICOURT (02), BONY (02), ESTRÉES (02), GOUY (02), HARGICOURT (02), JEANCOURT (02), LE CATELET (02), LE VERGUIER (02), NAUROY (02), PONTRU (02), PONTRUET (02), VENDHUILE (02), VILLERET (02), HONNECOURT-SUR-ESCAUT (59), LES RUES-DES-VIGNES (59) et VILLERS-GUISLAIN (59).

La décision de délivrer ou non l'autorisation environnementale est prise par la préfète de la Somme et le préfet de l'Aisne.

Amiens, le 8 MARS 2019

Pour la préfète de la Somme, préfète coordonnatrice et par délégation,
l'attachée, cheffe de bureau



Brigitte LEGRAND